

# Morsang au fil du temps

Raconté par Olivier Lesrel

## Chapitre 2

### Morsang et ses fiefs

Au cours du haut Moyen-Age et sans que l'on sache comment, la seigneurie de Morsang s'inscrit peu à peu dans un système féodal complexe constitué de fiefs et d'arrière-fiefs, dans lequel les seigneurs eux-mêmes avaient parfois du mal à se retrouver, ce qui fut source de nombreux conflits et procédures jusqu'à la Révolution. Et cela d'autant plus qu'un même fief pouvait être détenu par plusieurs titulaires ou, sous un seul nom, dépendre de différents suzerains (la seigneurie de Saint Germain-lès-Corbeil était par exemple constituée de 17 fiefs qui dépendaient donc de 17 suzerains différents, dont le seigneur de Morsang).

La seigneurie de Morsang, comme on l'a vu, était un fief de celle de Vaux-le-Vicomte, mais elle avait elle-même ses propres fiefs, au nombre de sept, situés sur les territoires de Morsang, Saint-Germain-lès-Corbeil, Lieusaint, Champcueil et Auvernaux dont les seigneurs rendaient foi et hommage au seigneur de Morsang.

Le fief de Postel était sur le territoire de Morsang. Il était composé d'une ferme avec « logis, grange, étable, cour, jardin, le tout assis au village de Morsang-sur-Seine avec la quantité de vingt arpents de terre labourable, plus ou moins environ douze arpents de prés et vingt-deux à vingt-trois arpents de bois taillis assis en la forêt de Rougeau et cinq à six arpents de vignes clos et encore une maison pour loger un vigneron ». Le fief de Postel, d'une superficie morcelée d'environ vingt-cinq hectares, fut intégré à la seigneurie de Morsang en 1649. On peut situer l'ensemble des bâtiments du fief de Postel à l'extrémité Est du parc du château, le long de la portion nord-sud de la route de Seine Port qui se situe entre la rue de Seine et le chemin Vert. Les escaliers et terrasses qui existent toujours à cette extrémité de l'ancien parc du château, partagés entre plusieurs propriétés, datent peut-être du logis du fief de Postel.

Le fief d'Herbelot, également sur le territoire de Morsang, consistait en quatre hectares de bois taillis dans la forêt de Rougeau, le long du ruisseau du Ravin du Gouffre.

Le fief du Val Coquatrix était un des nombreux fiefs qui constituait la terre du seigneur de Saint Germain-lès-Corbeil. Il tient son nom de Geoffroy Coquatrix, échanson du roi Philippe le Bel, qui y construisit un premier château en 1312, démoli vers le milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle et qui devait se trouver dans la partie basse du parc de l'actuel château de Saint-Germain-lès-Corbeil. Au fil des successions, ce fief fut partagé entre de multiples propriétaires qui n'en possédaient parfois que quelques quatorzièmes ou huitièmes parties et négligeaient leurs devoirs envers le seigneur de Morsang. Il finit par être intégré à la seigneurie de Saint Germain par les puissantes familles Thibeuft et Brétignières qui contestèrent bientôt la suzeraineté des petits seigneurs de Morsang et les droits qu'ils devaient leur payer, donnant lieu à des procédures répétées.

En plus du château et plusieurs bâtiments et pièces de terre, le fief du Val Coquatrix comprenait des rentes sur un moulin de l'Essonne et des maisons à Corbeil qu'on ne savait déjà plus identifier au XV<sup>ème</sup> siècle, ainsi que d'autres droits qui tombèrent en désuétude : une partie des taxes à percevoir sur chaque cargaison de sel qui passait sous le pont de Corbeil, un quart des taxes sur le cuir et les souliers vendus par les tanneurs et commerçants de Corbeil et un quart de la coutume des bêtes vives et mortes à lever au pont de Corbeil.

Le fief de La Borde était également sur le territoire de Saint-Germain-lès-Corbeil. Sa maison principale était attenante au Val Coquatrix et devait se trouver proche de l'église du lieu. Il était surtout constitué d'une longue liste de cens et de rentes provenant de divers habitants pour leurs maisons et pièces de terre.

Le fief de Lieusaint était à l'origine un arrière-fief dépendant du seigneur du Val Coquatrix mais, abandonné par ce dernier au profit des frères Chartreux, il se retrouva fief direct de Morsang. Il était constitué d'un hôtel principal, avec « plusieurs bâtiments, granges, écuries, colombier, grande cour et dépendances, jardins, le tout situé à l'entrée de Lieusaint du côté de Melun, cinquante arpents de terres en différents lieux et chantiers, six quartiers de prés ». Une vingtaine d'hectares, donc.

Le fief de Loutteville était composé de plusieurs héritages sur le territoire de Champcueil : hôtel, cour, grange, colombiers, jardins, prés, bois, garennes, terres, marchés, auxquels s'ajoutaient quelques mesures de bardeaux et des cens à prélever sur plusieurs habitants.

Le fief de Lousteville ou du Chesne consistait « en cent dix sols six deniers ou six livres deux sols six deniers de cens perceptibles par chacun an le jour de la commémoration des trépassés sur plusieurs maisons et héritages » situés en la paroisse d'Auvernaux.

Jusqu'à la veille de la Révolution, chaque fois qu'un fief changeait de main, le nouveau seigneur était tenu de rendre foi et hommage à son suzerain de Morsang, puis de faire acte d'aveu et dénombrement (dont il était souvent dispensé). La cérémonie de foi et hommage était assez formelle et enregistrée par un notaire. Devant la grande porte et principale entrée du lieu seigneurial, le vassal, "ayant un genou en terre, la tête nue et sans épée ni éperons", appelait par trois fois le seigneur ou la dame de Morsang. En leur absence, le vassal demandait s'il y avait quelqu'un au château à même de recevoir les foi et hommage. C'était souvent le concierge ou régisseur qui se présentait en précisant qu'il n'était pas en charge de recevoir les foi et hommage à la place du maître des lieux. Le vassal disait et déclarait néanmoins à haute et intelligible voix « qu'il faisait et portait foi, hommage et serment de fidélité qu'il était tenu de faire et porter pour raison de son fief ». Il s'acquittait en suite de ses droits et taxes. Lorsqu'un fief était détenu par une congrégation religieuse, comme à Lieusaint, celle-ci nommait parmi ses membres un représentant qu'on appelait « homme vivant ou mourant ». À sa mort, qu'on espérait la plus lointaine possible, son remplaçant rendait à nouveau foi et hommage au nom de la congrégation qui payait alors les droits au seigneur de Morsang.

Un arpent = 4 quartiers = 100 perches = 4220 m<sup>2</sup>